

Année :

REGISTRE MENSUEL DU LOGEUR POUR LA  
PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR

MOIS CONCERNÉ	
NOM DE L'ETABLISSEMENT	
GESTIONNAIRE	

Palaces	<input type="checkbox"/>	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	<input type="checkbox"/>	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	<input type="checkbox"/>	2,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	<input type="checkbox"/>	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	<input type="checkbox"/>	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes	<input type="checkbox"/>	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	<input type="checkbox"/>	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	<input type="checkbox"/>	0,22 €

Date de perception	Nombre de personnes PLEIN TARIF (+ de 18 ans) <b>b</b>	Nombre de personnes EXONEREES			Montant taxe collectée <b>Tarif x b</b>
		Moins de 18 ans	Titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune	Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
<b>TOTAL</b>					